
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41

Séance du 6 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le **CONSEIL MUNICIPAL**, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N° 25-043
MOTION
DEMANDANT LA LIBÉRATION
DE L'ÉCRIVAIN Boualem SANSAL

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, MM. Henri **CAMBESSEDES**, Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEBVRE**
Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
Mme Linda **BOUCHICHA**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQUÉ**
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE, Adjoint au Maire**, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Le 16 novembre dernier, l'écrivain et intellectuel Boualem SANSAL a été arrêté à son arrivée à l'aéroport d'Alger en provenance de Paris par les services de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure algérienne.

Depuis ce jour, il est détenu et poursuivi pour "atteinte à l'intégrité du territoire national" en raison de propos concernant le territoire de l'Ouest algérien. Cette détention arbitraire constitue une grave violation des principes de la liberté de pensée et d'expression, des principes pourtant garantis par les conventions internationales que l'Algérie a signées.

La situation de Boualem SANSAL, qui est notamment confronté à de sérieux problèmes de santé, ainsi que les conditions dans lesquelles s'exercent ses droits à la défense, suscitent légitimement de vives et grandes inquiétudes.

A travers cette motion, la Commune de Martigues, qui est plus que jamais soucieuse de défendre les droits humains, souhaite affirmer son soutien à Boualem SANSAL.

Ainsi, le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** son attachement aux principes de la liberté d'expression ainsi qu'à tous les droits fondamentaux,
- **CONDAMNE** la détention arbitraire de Boualem SANSAL,
- **DEMANDE** la libération immédiate de Boualem SANSAL.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS La MOTION QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby

CHARROUX

DN: c=FR, o=COMMUNE DE

MARTIGUES, oi=NTRFR-

211300561, ou=0002 211300561,

sn=CHARROUX, givenName=Gaby,

cn=Gaby CHARROUX,

serialNumber=243162KJE026

Date: 14/03/2025 16:48:52 +01:00